

Servitudes et situation hypothécaire :

L'Acquéreur prendra les biens et droits immobiliers tels et ainsi qu'ils appartiennent au Vendeur et dans l'état où l'immeuble se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, conventionnelles ou légales, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans aucune garantie de la part du Vendeur de la désignation et de la contenance indiquées.

À cet égard, le Vendeur déclare qu'à sa connaissance : il n'existe pas de servitude il existe une ou des servitudes

La présente vente est consentie et acceptée sous les charges et conditions ordinaires de droit. Le Bien est vendu pour quitte et libre de toutes charges hypothécaires, et au cas où il en existerait, le Vendeur s'engage à les lever au plus tard le jour de l'acte notarié.

Garantie hypothécaire :

Le Vendeur s'obligera, s'il existe un ou plusieurs créanciers hypothécaires inscrits, à régler l'intégralité des sommes pouvant leur être encore dues, à rapporter à ses frais les certificats de radiation des inscriptions, et à en justifier auprès de l'Acquéreur.

Usage du Bien :

Le Vendeur déclare que le Bien est actuellement à usage d'habitation / professionnel / mixte (rayer la mention inutile).

L'Acquéreur, s'il décide de modifier cet usage, tiendra le Vendeur indemne de toutes conséquences liées à cette décision.

Passeport énergétique :

Le Vendeur s'engage à fournir à l'Acquéreur le carnet énergétique original du Bien et de l'immeuble, au plus tard le jour de la signature de l'acte notarié.

L'Acquéreur est informé que l'immeuble est classé en classe